

Où les Canadiens envisagent-ils de vivre à leur retraite et pourquoi?

Les personnes à l'aube de la retraite doivent prendre de nombreuses décisions importantes, incluant le lieu où elles désirent vivre une fois qu'elles auront franchi ce cap. La retraite étant une étape marquante en soi, le moment est-il vraiment propice à un déménagement?

Pour mieux comprendre comment les Canadiens approchant la retraite font ce genre de choix, l'Institut Info-retraite BMO a commandé un sondage¹, et a découvert que plus de 70 % des Canadiens âgés de 45 ans ou plus avaient effectivement réfléchi à cette question.

Si bien des Canadiens évoquent la possibilité d'un déménagement à la retraite, notamment à l'étranger, la réalité est tout autre. En effet, plutôt que de se déraciner à cet important tournant de leur vie, la majorité préfère ne pas trop s'éloigner du bercaïl; tout juste un peu plus de 10 % des répondants ont indiqué qu'ils allaient déménager à l'étranger.

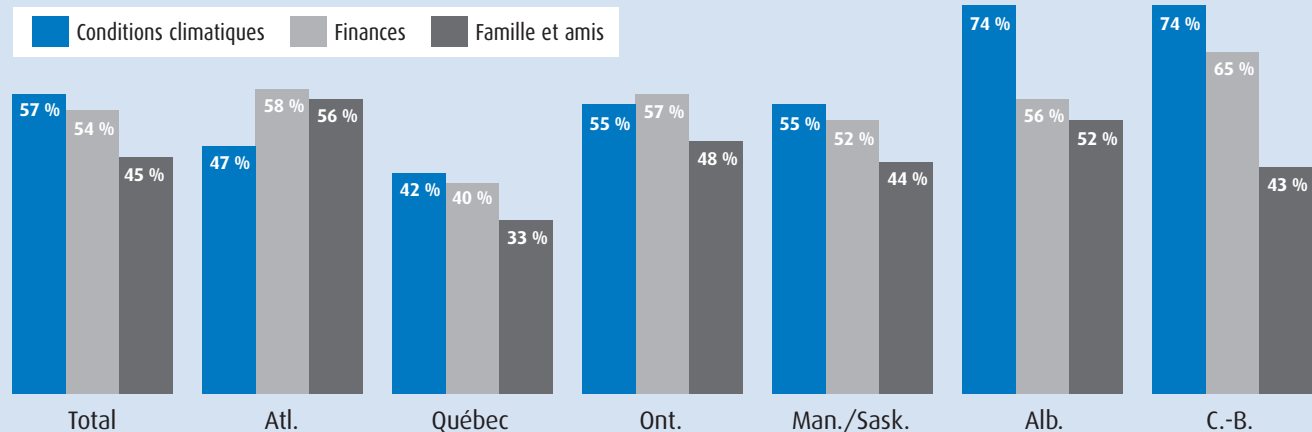
Qui déménage? Qui reste?

Le sondage révèle que les Albertains sont le plus susceptibles de migrer (61 %), tandis que les résidents des provinces de l'Atlantique sont majoritairement attachés à leur province d'origine (seulement 37 % envisageaient de déménager).

L'âge et le sexe des répondants semblent être des facteurs de différenciation : ceux âgés de moins de 65 ans sont deux fois plus susceptibles de migrer que ceux ayant 65 ans ou plus, et les hommes sont plus enclins à migrer que les femmes.

Fait non surprenant, le climat est l'un des facteurs qui reviennent le plus souvent dans la prise de décision de migrer à la retraite, surtout chez les résidents de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Les considérations financières et la proximité de la famille et des amis sont aussi au nombre des facteurs clés.

Principaux facteurs motivant le choix de migrer



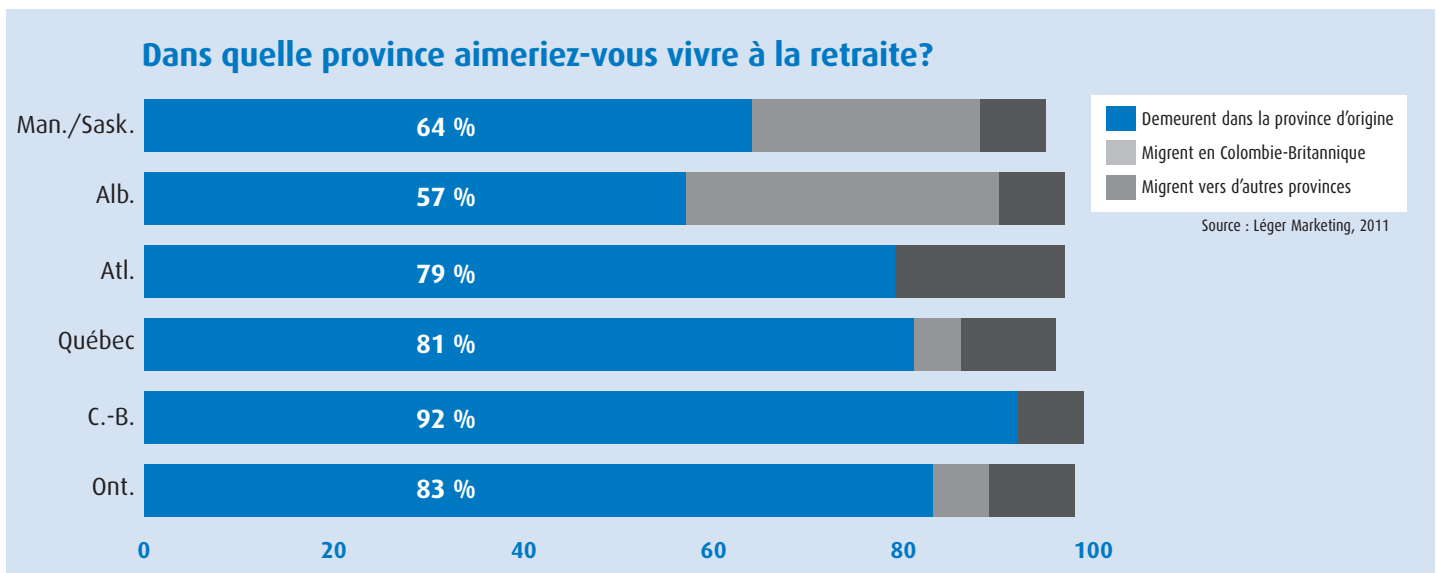
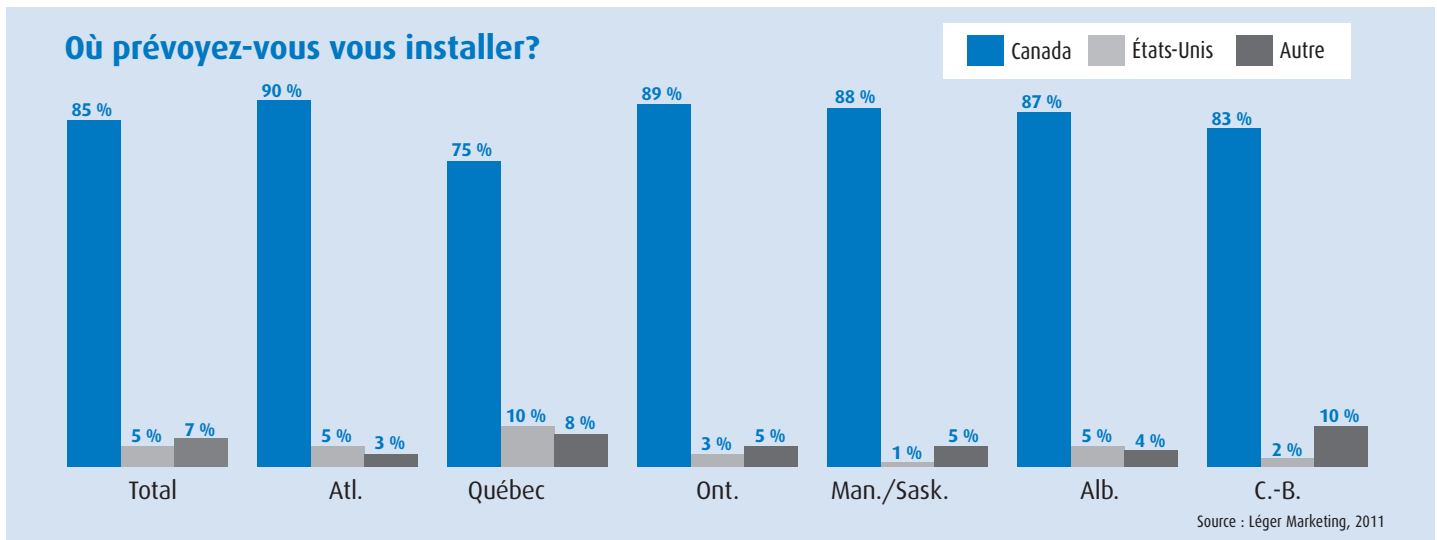
Source : Léger Marketing, 2011

Choix du lieu de résidence à la retraite

La très grande majorité (85 %) des répondants prévoient rester au Canada, et seulement 5 % ont l'intention de s'installer aux États-Unis, une forte proportion de ceux-là étant des résidents du Québec. Parmi les 5 % ayant l'intention de migrer au sud de la frontière à la retraite, la Floride et l'Arizona demeurent les destinations les plus populaires ².

Si vous envisagez de prendre votre retraite en Colombie-Britannique, sachez que vous n'êtes pas

seul. Parmi les répondants qui entendent demeurer au Canada, presque tous les résidents de la Colombie-Britannique prévoient y passer aussi leur retraite. Plus de 80 % des Ontariens et des Québécois, et un peu moins de 80 % des résidents des provinces de l'Atlantique, ont l'intention de prendre leur retraite dans leur province d'origine. En revanche, les résidents de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan sont plus enclins à migrer, notamment en Colombie-Britannique.



Les priorités changent à l’approche de la retraite

Le choix du lieu de résidence à la retraite dépend à la fois de critères financiers et non financiers, et les répondants semblent en être pleinement conscients. Ils ont pris en compte tous les facteurs – coût du logement, établissements de soins, proximité de la famille, impôt, coût des soins de santé, transports et accès aux installations de loisir.

Lorsqu’on leur a demandé de classer ces facteurs en ordre d’importance, la proximité de la famille, les établissements de soins dans la collectivité et le coût du logement sont arrivés aux premiers rangs à l’échelle nationale, tandis que 4 % seulement des répondants considéraient l’impôt comme étant le facteur le plus important.

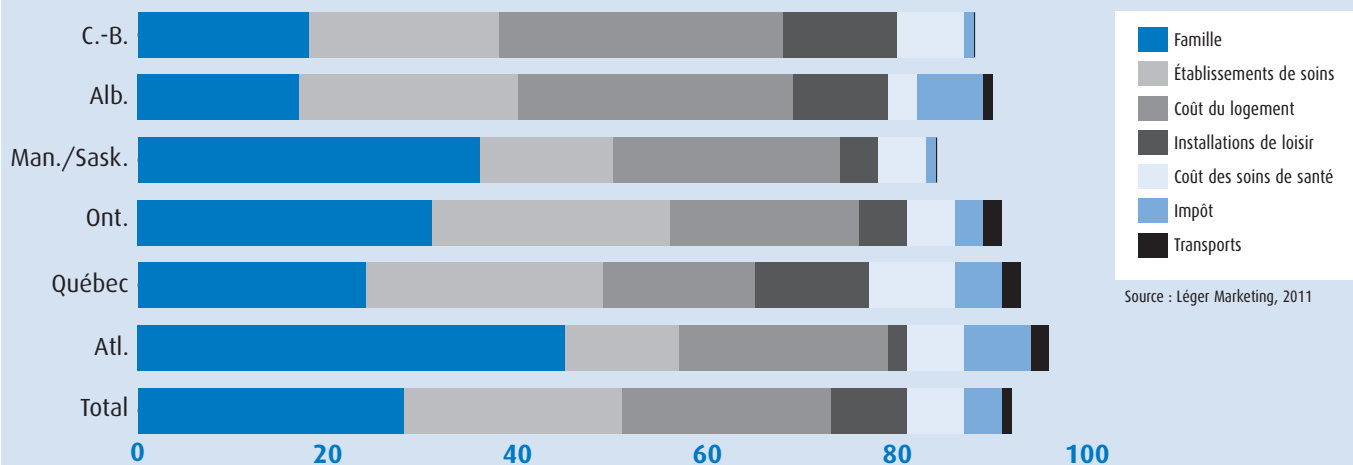
Les trois facteurs principaux ont un poids différent selon la province, les résidents des provinces de l’Atlantique considérant la proximité de la famille comme étant le plus important, alors que les résidents de l’Alberta et de la Colombie-Britannique jugent que le coût du logement est le facteur le plus déterminant.

La décision de migrer à la retraite semble aussi fortement influencée par l’âge et le sexe des répondants. Ceux de 55 ans et plus sont plus susceptibles de considérer la proximité de la famille comme un facteur décisif dans le choix du lieu de résidence à la retraite que ne le sont les répondants âgés de 45 à 54 ans. Ceux âgés de 65 ans et plus sont plus susceptibles de considérer les établissements de soins dans la collectivité comme le premier critère dans leur choix. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de tenir compte de la proximité de la famille dans la planification de leur retraite, sans égard à leur âge.

L’aspect financier

Bien que le choix de migrer ne repose pas exclusivement – ni même essentiellement – sur des considérations d’ordre financier, il s’agit néanmoins d’un facteur important. De plus, une fois que la décision de déménager est prise, évaluer l’incidence de cette décision sur ses finances devient primordial.

Sélectionnez le facteur le plus important dans le choix de votre lieu de résidence à la retraite



Un déménagement motivé par un choix de mode de vie peut vous amener à choisir un endroit où le coût de la vie et les impôts sont plus élevés. Déménager peut aussi entraîner des déplacements plus fréquents (pour rendre visite à la famille, par exemple), augmentant ainsi le revenu de retraite dont vous aurez besoin, et vous obligeant peut-être aussi à vous procurer une assurance maladie coûteuse.

Vous devrez aussi évaluer l'efficacité de votre stratégie de planification successorale actuelle. Par exemple, une procuration permanente valide en Ontario ne sera pas nécessairement acceptée en Floride ou en Arizona, et un testament préparé au moment où vous et vos actifs étiez domiciliés au Québec ne sera peut-être plus adéquat si vous déménagez ailleurs.

Prendre sa retraite à l'étranger a des conséquences financières encore plus importantes. Cette décision engendrerait aussi des changements dans votre situation fiscale et la gestion de vos finances.

Posez-vous ces questions :

- Si vous quittez le Canada de manière permanente, quelle sera l'incidence de l'impôt de départ sur vos fonds de retraite?
- Si vous êtes non-résident et que vous détenez toujours des placements au Canada, comment allez-vous gérer ces actifs?

Si vous prévoyez déménager dans une autre province, vous devez absolument examiner votre couverture d'assurance-maladie et les différences entre les régimes fiscaux provinciaux, et vous assurer que votre planification successorale est adéquate. Par exemple, certaines provinces (comme l'Ontario et la Colombie-Britannique) perçoivent des primes d'assurance-maladie à la source, d'autres non. Les régimes fiscaux provinciaux peuvent varier sensiblement selon votre niveau de revenus. Par exemple, pour une personne dont le revenu imposable est de 100 000 \$, le taux d'imposition marginal est de 45,7 % au Québec et de 43,4 % en Ontario, alors qu'en Alberta il n'est que de 36 %³.

Conclusion

Songer à l'endroit où l'on veut vivre sa retraite et aux conséquences de ce choix sur son mode de vie, sa santé et ses finances est sans contredit un aspect essentiel d'un plan de retraite complet. Il est donc réconfortant de savoir qu'une majorité de Canadiens prennent le temps de réfléchir à cette question, peu importe leur décision au final.

L'Institut Info-retraite BMO a été créé en 2008 pour présenter des points de vue novateurs et des stratégies financières aux personnes sur le point de prendre leur retraite ou déjà retraitées.

Tina Di Vito, CA, CFP, TEP
Chef de L'Institut Info-retraite BMO
Directrice générale – Stratégies de retraite
BMO Groupe financier

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions ou commentaires à bmo.retirementinstitute@bmo.com.

¹ Sonda ge Léger Marketing du 2 septembre 2011 effectué pour l'Institut Info-retraite BMO.

² Taille de l'échantillon : n = 37.

³ Ernst & Young, *Calculatrice impôt personnel 2011*, 15 juillet 2011, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. <http://www.ey.com/CA/fr/Services/Tax/Tax-Calculators-2011-Personal-Tax>